

**COMMUNE DE TOULOUGES**  
**66350**

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 JANVIER 2015**

L'an 2015 et le 20 janvier à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Jean ROQUE, Maire.

**Présents :** Jean ROQUE, Mireille REBECQ, Gaston COUBRIS, Bernadette CARDIN-MADERN, Claude CID, Elise ROUBY, Laurent ROSELLO, Nicolas BARTHE, Laëtitia SOUNIER, Raymond CARBONES, Hélène GODET, Pierre MONTEL, Danielle PONCET, Annie GRANDEMANGE, Jean SEGARRA, Catherine DUMAS, Roselyne BARANDE, Marie-France MIR, Bernard PAGES, Marie-Claude GASCON, Françoise BRUNET, Rachid ABDOUCHE, Marc VALETTE, Florence HOSTAILLE, Catherine BRET, Arnaud HINGRAY, Hervé MASSE, Franck DE LA LLAVE

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Gérard CASTANY procuration à Elise ROUBY

**Secrétaire de séance :** Franck DE LA LLAVE

Le quorum étant atteint, Jean ROQUE procède à la lecture du compte-rendu du précédent conseil, lequel est approuvé sans aucune réserve.

Jean ROQUE précise ensuite, que dans le cadre de sa délégation, il n'a pris aucune décision depuis le dernier conseil municipal en date du 16 décembre 2014.

Il est procédé ensuite à l'exposé de l'ordre du jour.

## **ORDRE DU JOUR**

### **I / FINANCES**

#### **1 – OMJC - avance sur subvention**

Mireille REBECQ, 1ère Adjointe, propose d'allouer à l'Office Municipal de la Jeunesse et de la Culture, une avance sur la subvention de l'exercice 2015, pour faire face aux échéances, avant le vote du budget. Cette avance à l'Office Municipal de la Jeunesse et de la Culture, d'un montant de 130 000,00 € viendra en déduction de la subvention qui sera proposée lors du vote du budget primitif 2015.

Vote pour à l'unanimité.

#### **2 - SAOS Toulouges Catalogne Basket - avance sur subvention 2015**

Gaston COUBRIS, Adjoint aux sports, explique à l'Assemblée que la SAOS Toulouges Catalogne Basket sollicite la Commune pour une avance sur subvention d'un montant de 20 000,00 €, pour faire face aux échéances de début d'année. Il rappelle que par délibération en date du 22 juillet 2014, le Conseil Municipal leur a consenti une première avance de 35 000,00 €, sur la subvention 2015.

Cette nouvelle avance à la SAOS Toulouges Catalogne Basket, d'un montant de 20 000,00 € viendra également en déduction de la subvention qui sera proposée lors du vote du budget primitif 2015.

Vote pour à l'unanimité.

### 3 - USAT Basket - garantie d'emprunt

Gaston COUBRIS, Adjoint aux Sports, expose à l'Assemblée que par courrier en date du 12 janvier 2015, l'USAT Basket sollicite la commune pour qu'elle accorde sa garantie d'emprunt pour un prêt à court terme d'un montant de 55 000,00 €, qu'elle souhaite contracter auprès du Crédit Municipal. Cette possibilité est prévue au second alinéa de l'article 19-2 de la loi n° 84-610.

Il précise que ce prêt servirait à l'acquisition de deux véhicules pour les déplacements des différentes équipes, en remplacement des deux véhicules existants.

Il propose à l'Assemblée de signer une convention avec l'USAT Basket, qui définira les conditions de cette garantie d'emprunt et notamment le fait que si la ville doit se substituer à l'association pour des échéances, celles-ci auront le caractère d'avances remboursables.

Vote pour à l'unanimité.

### 4 - Remboursement de frais dans le cadre de l'exercice d'un mandat spécial

Mireille REBECQ, 1ère Adjointe, explique que conformément à l'article L. 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (C. G. C. T), « les fonctions de Maire, d'Adjoint, de Conseiller Municipal donnent droit au remboursement des frais, que nécessite l'exécution de mandats spéciaux ».

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser, par le biais d'un mandat spécial, Jean ROQUE, Mireille REBECQ, Gaston COUBRIS, B. CARDIN-MADERN, Elise ROUBY, Gérard CASTANY, à se rendre au 97 ème Congrès des Maires du 24 novembre 2014 au 27 novembre 2014.

Le Conseil Municipal est donc sollicité, pour le remboursement des frais afférents au transport en train, à l'hébergement et à la restauration.

Vote pour à l'unanimité.

### 5 – Opération PASS'SPORTS

Gaston COUBRIS, Adjoint aux Sports, explique à l'Assemblée que dans le cadre de l'opération « Pass'sports » lancée en septembre 2011, et renouvelée depuis chaque année à l'occasion de la Fête du Sport, il convient de prendre une délibération pour individualiser les montants dus à l'USAT Basket, La Plume Toulougienne, Shotokan Club Karaté, l'USAT Judo, Gymnastique Volontaire, et l'USAT Tennis.

Les crédits seront prévus au Budget 2015, article 6574. Cette répartition est la suivante :

Association	Nombre	Montant	Total
USAT BASKET	3	50,00 €	150,00 €
LA PLUME TOULOUGIENNE	4	50,00 €	200,00 €
SHOTOKAN CLUB KARATE	18	50,00 €	900,00 €
USAT JUDO	17	50,00 €	850,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1	50,00 €	50,00 €
USAT TENNIS	11	50,00 €	550,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>54</b>		<b>2 700,00 €</b>

Vote pour à l'unanimité.

## II / URBANISME

### 1 - Dénomination des voies de la ZAC du Mas Puig Sec

Claude CID, Adjoint à la vie des quartiers et à la sécurité, rappelle à l'Assemblée que les travaux de viabilisation de la ZAC du MAS PUIG SEC sont en cours de réalisation. Le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur la dénomination de ses rues, permettant l'accès aux logements.

Il propose donc à l'Assemblée de les dénommer sur le thème de la paix :

- ⑩ pour l'axe principal « Rambla de la Pau i Treva »,
- ⑩ "rue Henri DUNANT", fondateur de la Croix Rouge et prix Nobel de Paix en 1901,
- ⑩ "rue Frédéric PASSY", fondateur de la Société Française pour l'arbitrage entre Nations, prix Nobel de la paix en 1901,
- ⑩ "rue Martin Luther KING" prix Nobel de la Paix en 1964 pour sa campagne en faveur des droits civiques,
- ⑩ "rue Nelson MANDELA" prix Nobel de la Paix en 1993, pour l'abolition de l'apartheid,
- ⑩ "rue René CASSIN" Président de la Cour Européenne, prix Nobel de la Paix en 1968,
- ⑩ "rue Mère Térésa" prix Nobel de la Paix en 1979, pour son action en faveur des déshérités,
- ⑩ "rue Mohandas Karamchand GANDHI", apôtre de la non violence,
- ⑩ "carrer del cant dels ocells", en hommage à Pau Casals.

Au sujet du "Carrer del cant dels ocells", Claude CID rappelle le discours de Pau CASALS, le 24/10/1971 devant l'ONU : *"C'est le plus grand honneur que j'ai reçu dans ma vie. La paix a toujours été le plus grand de mes soucis. Enfant déjà, j'ai appris à l'aimer. Quand j'étais petit, ma mère, une femme d'exception, de génie, m'en parlait déjà, car à l'époque aussi il y avait de nombreuses guerres. De plus je suis catalan.*

*Bien avant l'Angleterre, c'est en Catalogne que l'on trouve le premier parlement démocratique. Et c'est dans mon pays qu'ont été créées, les premières Nations Unies. A cette époque, au XIème siècle, les Catalans se réunirent à Toulouges, en France aujourd'hui, pour y parler de paix, car en ce temps là, les Catalans étaient déjà contre, contre la guerre.*

*C'est pour cela que les Nations Unies, qui travaillent uniquement à l'idéal de paix, ont une place dans mon coeur, car tout ce qui touche à la paix me va droit au coeur".*

Vote pour à l'unanimité.

## III / INTERCOMMUNALITE

### 1 – SYDEEL66 - acte constitutif au groupement de commandes pour l'achat d'électricité (annule et remplace la délibération du 16 décembre 2014)

Mireille REBECQ, 1ère Adjointe, rappelle que par délibération en date du 16 décembre 2014, la commune de Toulouges a confirmé son adhésion au futur groupement de commandes du SYDEEL 66, en vue de l'achat d'électricité, en raison de la fin des tarifs réglementés prévue au 31 décembre 2015. Le périmètre du groupement de commandes ainsi que son acte constitutif ayant été modifiés par le Comité Syndical du 18 décembre dernier, il convient de redélibérer avant le 31 janvier 2015.

Considérant l'intérêt de la Commune d'adhérer à un groupement de commandes d'achat d'électricité et de services associés pour ses besoins propres,

Considérant qu'en égard de son expérience, le SYDEEL66 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Vu le nouveau projet d'acte constitutif établi à cet effet et approuvé par délibération du SYDEEL66 le 18 décembre 2014,

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité, pour l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité dont le SYDEEL 66 sera coordonnateur.

#### IV / FONCIER

##### **1 – Bassin de rétention Naturopôle III - Convention perpétuelle relative à la servitude de passage pour l'entretien et les travaux du fossé Naturopole III**

Laurent ROSELLO, Adjoint à l'Urbanisme, rappelle que par décision 2014-24 du 23 juillet 2014, la commune a signé une convention pour autoriser une servitude de passage temporaire sur la parcelle communale cadastrée AX 412 au profit de PMCA, pour l'entretien et les travaux d'aménagement du fossé d'alimentation du bassin de rétention Naturopole III. Il précise que cette servitude de passage est consentie à PMCA dans le cadre de sa compétence hydraulique et plus particulièrement pour son projet général de protection de Toulouges contre les inondations. Cette convention temporaire a été signée pour une période de 6 mois du 1er août 2014 au 31 janvier 2015.

Aujourd'hui, il demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention, autorisant la servitude de passage perpétuelle pour l'entretien et les travaux du fossé d'alimentation du bassin de rétention Naturopole III.

Vote pour à l'unanimité.

##### **2 – Acquisition et portage financier par l'EPFL, de la parcelle anciennement cadastrée AM 382 située 12 place Louis ESPARRE**

Laurent ROSELLO, Adjoint à l'Urbanisme, rappelle que par délibération en date du 1er juillet 2014, le Conseil Municipal a décidé de l'acquisition pour partie d'une bande de terrain et d'une grange sur la parcelle cadastrée AM 382, nécessaires à l'opération de réhabilitation des abords de la médiathèque et du chemin du calvaire.

A la suite des négociations menées avec Monsieur Bernard ESPARRE et dans le cadre d'une réserve foncière, il sera proposé au Conseil Municipal de faire l'acquisition de la maison d'habitation et du terrain attenant, d'une superficie d'environ 1 948 m<sup>2</sup>, et de solliciter l'Etablissement Public Foncier Local de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération, pour assurer l'acquisition et le portage de cette opération.

Le 28 octobre 2014, le service France Domaine a estimé cet immeuble, à la somme de 325 000,00 € et dans le cadre de la négociation, l'acquisition de cet ensemble immobilier a été arrêtée à la somme de 357 500,00 €.

Laurent ROSELLO, demande au Conseil Municipal de solliciter l'Etablissement Public Foncier Local de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération, pour assurer l'acquisition et le portage de cette opération d'une durée de 5 ans.

Vote pour à l'unanimité.

Séance levée à 20h30

Le Secrétaire de séance,

Franck DE LA LLAVE